

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Réalisation d'un projet immobilier "L Altore", commune d Ajaccio (2A).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS CORSEA PROMOTION 14

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Régis LUCCITELLI, Responsable projet

RCS / SIRET

8 2 3 2 9 0 4 5 7 0 0 0 1 4

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement - a) 47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols - a)	--> Le terrain d assiette du projet est égal à 21 782 m ² pour une surface plancher de 10 389 m ² . La surface plancher est supérieure à 10 000 m ² . --> Le projet implique 1,16 ha de défrichement. La surface défrichée est supérieure à 0,5 ha. [Le projet est également soumis à la rubrique Loi sur l'eau 2.1.5.0 sous le régime de la déclaration (cf. Dossier Loi sur l'Eau fourni en annexe A)]

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est localisé au sein de la commune d'Ajaccio au niveau du secteur Mezzavia, en bordure de la RT22. Les parcelles visées constituent un délaissé au coeur d'un quartier en cours d'expansion. La pointe sud accueille le socle d'une ancienne construction (dalle béton) et voiries associées ainsi qu'une construction en ruine alors que le reste de la surface est végétalisée (zones ouvertes, semi-ouvertes et boisements).

Le projet implique la démolition des constructions existantes (socle en béton de l'ancien magasin et bâti en ruine).

Le projet comprend plusieurs logements collectifs et maisons individuelles ou jumelées avec des aménagements associés : 3 immeubles d'habitations de 125 logements et 38 maisons pour un total de 163 logements dont 32 logements sociaux ; 215 places de stationnement dont 51 PMR ; voies de desserte en enrobé ; des espaces verts.

Cf. Annexe 7 - Note environnementale

4.2 Objectifs du projet

En priorité, créer une zone résidentielle destinée à être vendue à des particuliers et/ou des structures de gestion foncière et pour du logement social.

Cf. Annexe 7 - Note environnementale

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Plusieurs types de travaux seront réalisés:

- de la démolition
- du débroussaillage et du défrichage ;
- des travaux de terrassements et de chaussées ;
- des travaux de construction du bâti (+ intérieur) ;
- des travaux d'assainissement et de prise en charge des eaux pluviales ;
- implantation des réseaux (AEP, électricité, téléphone) ;
- pose de clôtures et aménagements paysagers.

Cf. Annexe 7 - Note environnementale

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'usage de la zone sera à vocation résidentielle.

Une fois le projet réalisé, la zone sera régulièrement contrôlée et nettoyée, l'entretien sera effectué sans produits phytosanitaires, sans produits nocifs à l'environnement. Afin de contractualiser cet engagement, le règlement de copropriété imposera cet entretien raisonné.

Des réfections seront effectuées au besoin.

Un débroussaillage sera réalisé conformément aux préconisations du SDIS de Corse du Sud.

Des éclairages seront mis en œuvre conformément à la réglementation.

Cf. Annexe 7 - Note environnementale

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation de défrichement (code forestier)

Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0) (code de l'environnement)

Dossier de dérogation au titre des espèces protégées (code de l'environnement)

Cf. Annexe 7 - Note environnementale

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Mise en oeuvre d'un projet immobilier	Surface d'emprise: 21 782 m ² Surface plancher : 10 389 m ² Surface imperméabilisée : 10 180 m ² (environ)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelles AS63 et AS29A
Voie Mezzavia
Lieu-dit Punta Mozza
20000 AJACCIO

Coordonnées géographiques¹

Long. 08° 77' 44" _ Lat. 41° 95' 41" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Consultation BD DREAL Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale
En zone de montagne ?	☐	☒	Consultation de la liste des communes classée en zone de montagne (https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr)
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Consultation BD DREAL Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Consultation PADDUC Ajaccio est une commune littoral, le site d'implantation du projet se trouve en dehors des espaces Loi Littoral identifiés au PADDUC. Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Consultation BD DREAL Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Consultation Géoportail Ajaccio dispose d'un PEB relatif à l'Aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte, toutefois, le site d'étude se trouve en dehors de ces zonages. Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Consultation Atlas du Patrimoine, données Corse du Sud Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Consultation SDAGE Corse, Atlas des zones humides Visite de site Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Consultation Géorisques, PPRI Ajaccio La commune est concernée par les PPRN suivants : - PPRI de la Gravone approuvé le 24/08/1999, révisé le 06/09/2002, - PPRI du Prunelli approuvé le 14 septembre 1999 - PPRI Arbitrone-Madonuccia-Remodio approuvé le 31/05/2011 Le site d'étude est localisé en dehors des zonages édictés dans ces documents Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Consultation BD BASIAS et BASOL Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Consultation SDAGE Corse
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Consultation PLU Ajaccio Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Consultation Atlas du Patrimoine, données Corse du Sud Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Consultation BD DREAL ZPS FR9410096 "Iles sanguinaires, golfe d'Ajaccio" à 2,75 km du projet ZSC FR9402017 "Golfe d'Ajaccio" à 2,75 km du projet Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale
D'un site classé ?	☐	☒	Consultation Atlas du Patrimoine, données Corse du Sud Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Il nécessitera des apports supplémentaires en AEP pour les habitants. L'eau utilisée sera celle du réseau communal. Aucun prélèvement direct n'est envisagé. L'arrosage des jardins et espaces verts sera limité par l'utilisation d'espèces autochtones peu gourmandes en eau. Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet devra tendre vers une balance déblais-remblais de 0. A défaut, les matériaux seront évacués dans les centres de traitement appropriés ou ré-utilisés si leur état s'avère possible sur d'autres chantiers. Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le projet devra tendre vers une balance déblais-remblais de 0. A défaut, les matériaux seront amenés des carrières locales. Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet, avec la mise en oeuvre des mesures intégrées en amont du projet, (mesures en faveur de la Tortue d'Hermann, des chiroptères, de l'avifaune: mise en place d'un réseau de haies, maintien d'une certaine transparence écologique et mise en place d'un éclairage adapté) et d'un suivi de chantier adapté (planning d'intervention, prise en compte des aspects pollutions), permettront de limiter les incidences. Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale La ZPS et la ZSC sont des sites concernant des habitats et des espèces en lien avec le milieu marin. Seules deux fauvelles mentionnées au FSD de la ZPS "Iles sanguinaires, golfe d'Ajaccio" peuvent potentiellement fréquenter l'aire d'étude. Compte tenu de l'éloignement et de l'urbanisation qui séparent le projet de la ZPS, les populations ne sont certainement pas les mêmes. Avec la prise en compte d'un calendrier de travaux adapté, les incidences sont considérées comme non significatives.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet consommera un espace relativement naturel en partie boisé (1,16 ha de bois seront défrichés). Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Consultation Géorisques Le site est localisé en bordure de RT22, classée comme voie de transport de matières dangereuses. Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site est concerné par le risque feu de forêt. Le respect des préconisations du SDIS Corse du Sud et des obligations en matière d'entretien et de débroussaillage permettront de limiter ce risque. Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le site sera fréquenté par les résidents et les éventuels salariés/clients de la petite surface bureau/commerce prévu dans un des bâtiments ce qui induira une augmentation locale et considérée comme peu importante du trafic au regard du contexte actuel. Les déplacements liés au chantier seront encadrés et des panneaux d'information alertant d'un chantier seront disposés à l'entrée du site. Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Les activités futures généreront un bruit supplémentaire mais relativement limité. De même, le chantier sera également source de bruit mais de manière temporaire. Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	La phase de travaux avec les terrassements peut être source de vibrations. Les vibrations seront circonscrites à la phase chantier. Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	En phase exploitation, le projet immobilier amènera à la mise en place d'éclairage. Les émissions seront limitées puisqu'elles seront circonscrites aux voiries (mesure d'intégration en faveur de la faune nocturne). Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En phase chantier, les rejets seront propres aux engins et limités de fait. En phase exploitation, compte tenu du fait qu'il s'agit d'une zone résidentielle il n'y a pas de rejets dans l'air envisagé à l'exception de ceux générés par la circulation dans le site. Ils sont donc limités. Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Un système de traitement des eaux pluviales sera mis en place et prendra en charge les rejets des eaux pluviales dans les milieux. Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	En phase utilisation, des effluents pourront être générés. Ils seront pris en charge dans le réseau pluvial pour les effluents liés à la circulation et au stationnement. Les effluents classiques pourront être pris en charge par le réseau communal. Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier comme en phase exploitation, des déchets seront générés. Ils seront traités conformément à la réglementation en vigueur et aux dispositifs de traitement en application sur la commune d'Ajaccio. Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par un enjeu patrimonial ou archéologique. Le projet prend place dans un secteur déjà urbanisé, l'évolution du paysage sera visible mais cohérente avec l'existant. Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	L'usage du sol sera modifié. Actuellement le site est dans un état "naturel", il deviendra résidentiel. Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

Une recherche a été effectuée sur la base des critères suivants :

- rayon de 3 km autour du projet
- analyse sur les 3 dernières années (octobre 2016 - octobre 2019)
- projet soumis à étude d'impact et bénéficiant d'un avis de l'autorité environnementale (AE)
- projet ayant fait l'objet d'une enquête publique au titre de la réglementation L.214-1 (Consultation sites en ligne DREAL Corse et DDTM Corse du Sud/Préfecture Corse du Sud, octobre 2019)

Un projet est référencé, il s'agit de la création d'une route dite « Pénétrante Est d'Ajaccio » portée par la Collectivité Territoriale de Corse, qui a fait l'objet d'un avis de l'AE rendu public en juillet 2019.

Les principaux effets cumulés concernent principalement l'affectation du patrimoine naturel (les deux projets sont envisagés sur des surfaces d'intérêt écologique) et dans une moindre mesure une accentuation de la dégradation du cadre de vie (qualité de l'air et bruit).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des mesures ont d'ores et déjà été intégrées au projet et permettront de limiter les incidences sur l'environnement. La séquence éviter et réduire a été mise en œuvre sur toutes les phases de projet pour des enjeux avérés mais également potentiels (Cf. détail -Annexe 7 - Note environnementale) :

- Conception : mise en place d'une trame végétalisée pour la faune locale ; choix d'un éclairage adéquat ; gestion des eaux pluviales adaptée ;
- Chantier : mesures préventives et curatives et moyens de surveillance vis à vis du risque pollution, bonne conduite de chantier vis à vis du risque incendie, plan de sauvetage Tortue d'Hermann, gestion flore envahissante, vérification des arbres gîtes potentiels et abattage doux en faveur des chauves-souris, intervention appropriée pour les potentiels oiseaux nicheurs, adaptation du calendrier aux enjeux écologiques, limitation des créations d'ornières, suivi de chantier par un écologue ;
- Utilisation : Produits phytosanitaires et nocifs bannis pour l'entretien (règlement de copropriété), adaptation du débroussaillage au calendrier écologique.

Le porteur de projet, conscient de l'enjeu écologique marqué du site, est en cours de réalisation d'un dossier de dérogation au titre des espèces protégées, il s'est engagé dans une démarche de compensation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principales incidences liées au projet font l'objet d'une réflexion dans le cadre de dossiers adaptés :

- le dossier déclaratif au titre de la loi sur l'eau, déjà effectué (fourni en annexe A), étudie les répercussions du projet sur la composante eau et propose des mesures appropriées à l'artificialisation du site ;
 - le dossier de dérogation au titre des espèces protégées, en cours de formalisation, va proposer une évaluation spécifique liée à la biodiversité, des mesures d'atténuation ont déjà été présentées dans le cadre de la note environnementale (fournie en annexe 7), elles seront complétées notamment par des mesures compensatoires.
- Concernant les autres thématiques environnementales, le porteur de projet s'est engagé à appliquer les mesures proposées dans la note environnementale afin de rendre les incidences non significatives. La dispense est sollicitée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Note de présentation des enjeux environnementaux du projet (CERFA_Annexe7_CORSEA_ProjetImmob_Altore.pdf) --> avec Annexe A : Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau, GEOTECHNIQUE SAS, octobre 2019

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

☒

Fait à

QUERCIOLO

le,

29/10/2019

Signature

